

PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ETABLISSEMENT

lié au Coronavirus (COVID 19)

Année 2021-2022

Version 1.0 - Niveau jaune

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas
être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

SOMMAIRE

	Page
Contexte	2
Principes généraux et préalables	3
1) La communication, l'information et la formation	4
a) Quels moyens de communication ?	4
b) Qui peut être présent dans l'établissement ?	4
c) Informations des personnels et des élèves	5
2) L'application des gestes barrières	5
3) Le maintien de la distanciation physique	7
a) Un mètre au minimum, si possible !	7
b) Points de contrôle (pour les enseignants)	7
4) La limitation du brassage des élèves	7
a) Quelles salles de classe ?	7
b) Quels accès et horaires d'accueil et de sorties ?	7
c) et quel emploi du temps ?	8
5) L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels	8
a) Quelles organisations du nettoyage et de la désinfection des locaux ?	8
i) En l'absence des élèves ?	8
ii) En présence des élèves ?	9
b) Quelles organisations du nettoyage et de la désinfection des sanitaires ?	9
6) La gestion de la restauration	9
7) La gestion des activités pédagogiques	10
a) Sorties scolaires	10
b) Stages en entreprise ou "séquences d'observation professionnelle"	10
8) Procédure de gestion d'un cas suspect	11
a) Chez un élève	11
b) Chez un adulte	12

CONTEXTE

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence, la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / **niveau vert** ;
- niveau 2 / **niveau jaune** ;
- niveau 3 / **niveau orange** ;
- niveau 4 / **niveau rouge**.

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

Pour cette rentrée scolaire, les autorités ont retenu le niveau **JAUNE**.

Pour son application au sein de l'Ensemble Saint-Joseph, veuillez trouver ci-dessous, le protocole sanitaire destiné à l'ensemble de la communauté éducative. Il s'appuie sur le protocole sanitaire réalisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse de juillet 2021, tout en y ajoutant les adaptations nécessaires, liées notamment aux réalités de l'établissement.

Ce protocole a été établi sous couvert du Chef d'établissement, par la cellule de crise sanitaire COVID 19 de l'établissement. Il est applicable à compter **du jeudi 2 septembre 2021**.

Le Chef d'établissement ou par délégation les adjoints, restent à votre écoute pour toute question relative à ce protocole, qui sera mis en ligne sur le site de l'établissement :

<https://college-lycee-saintjoseph.anjou.e-lyco.fr/>

Ce protocole sera mis à jour dès qu'il y aura besoin de le compléter ou de l'ajuster, en fonction de recommandations nationales d'une part ou de la réalité de l'établissement d'autre part.

PRINCIPES GÉNÉRAUX et PRÉALABLES

La mise en œuvre de ce protocole au sein de l'Ensemble Saint-Joseph repose sur trois postulats essentiels :

- A. Les conditions sanitaires sont prioritaires sur les considérations pédagogiques.
- B. Les parents d'élèves s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter ce protocole, dès lors que leur enfant est accueilli dans l'établissement.
- C. Les personnels de l'établissement s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter ce protocole, dès lors qu'ils sont présents dans l'établissement.

Si un élève, une famille ou un personnel, venait à ne pas respecter ce protocole, de façon manifeste et répétée, il sera envisagé, sur décision du Chef d'établissement ou d'un Adjoint par délégation, que sa présence dans l'établissement, pour la sécurité de chacun, soit remise en cause.

Dans ces conditions, ce protocole est articulé autour de cinq principes généraux :

- 1) La communication, l'information et la formation
- 2) L'application des gestes barrières
- 3) Le maintien de la distanciation physique
- 4) La limitation du brassage des élèves
- 5) L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

Dans tous les cas, ce protocole se veut être un document qui vise à fournir les meilleures conditions possibles du maintien de l'ouverture de l'établissement ... pour autant, le risque « zéro » n'existe pas !

1) La communication, l'information et la formation

a) Quels moyens de communication ?

L'accueil téléphonique est assuré suivant les horaires habituels.

Collège de LA POMMERAYE : **02 41 77 74 56** du lundi au vendredi, de 8h à 17h45 (Sauf midi et mercredi après-midi).

Collège de L'Armangé CHALONNES/L. : **02 41 54 15 13** du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h30 (Sauf mercredi après-midi).

L'établissement peut être joint par messagerie électronique à l'adresse :

contact@stjolapommeraye.fr

L'infirmière de l'établissement peut également être jointe si besoin : brigitte.ruffini@stjolapommeraye.fr

Les adjoints de chaque site peuvent également être joints si besoin :

Collège de LA POMMERAYE : enseignement général : M GICQUEL 07 66 71 81 26 laurent.gicquel@stjolapommeraye.fr

Collège de LA POMMERAYE : enseignement spécialisé : M BECOT 07 82 77 58 00 etienne.becot@stjolapommeraye.fr

Collège de L'Armangé CHALONNES/L. : Mme THOMAS-METAYER 07 66 78 55 14 vtm.armange@stjolapommeraye.fr

Lycée de LA POMMERAYE : M BIZON 07 67 78 12 30 pascal.bizon@stjolapommeraye.fr

Le Chef d'établissement peut enfin être joint : M SECHET 06 51 89 10 28 fabrice.sechet@stjolapommeraye.fr

La messagerie **Ecole directe** est active entre les parents, **les enseignants et la vie scolaire**.

Le carnet de liaison peut également être utilisé mais la voie électronique sera privilégiée.

La messagerie de l'ENT **E-Lyco** est privilégiée pour la communication avec **les élèves**.

b) Qui peut être présent dans l'établissement ?

Tous les élèves et adultes ne présentant pas de symptômes de la maladie, peuvent être présents dans l'établissement. **Le Pass sanitaire ne s'applique pas aux établissements d'enseignement - élèves et adultes (décret n° 2021 1059 du 7 août 2021).**

Surveillance des symptômes :

Le lien suivant vers la Caisse d'Assurance Maladie (CPAM) vous apporte différentes informations et précisions à ce sujet :

<https://www.ameli.fr/maine-et-loire/assure/covid-19/comprendre-la-covid-19-se-proteger/covid-19-reconnaitre-la-maladie-et-ses-symptomes-adopter-les-bons-gestes>

Les parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent sans délai, le Chef d'établissement ou par délégation un adjoint. Les parents ne devront pas attendre à proximité immédiate des entrées et sorties de l'établissement, afin d'éviter tout rassemblement.

Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire (au-delà du sas d'entrée cité ci-dessous), sauf dérogation donnée par le Chef d'établissement ou un adjoint ou pour toute rencontre prévue (accueil de rentrée en 6ème, réunion de rentrée des parents, rendez-vous avec un professeur ...)

Les intervenants extérieurs :

Les intervenants extérieurs sont autorisés en cas d'urgence ou en ayant pris rendez-vous avec un personnel de l'établissement (chef d'établissement, adjoints, personnels administratifs et de services, enseignants).

Dans tous les cas, les gestes barrières et préconisations en vigueur devront être respectés.

Un sas d'entrée, à proximité immédiate du portillon d'entrée dans l'établissement, est mis en place pour sécuriser les échanges (dépôt de colis, reprise d'un élève par une famille ou un accompagnant ...).

Un registre des intervenants extérieurs est mis en place sur chaque site, à l'accueil (Affichage sur le portail d'entrée (intérieur et extérieur). Ces données seront conservées durant la période scolaire concernée et gérées au-delà, par le Délégué à la Protection des Données de l'établissement.

c) Informations des personnels et des élèves

Informations des personnels

Ce protocole sera transmis à tous les personnels de l'établissement.

Un temps d'informations, d'échanges Questions/Réponses et de formations aux gestes barrières ainsi qu'à l'utilisation des différents produits et outils, notamment de désinfection, sera mis en place pour les nouveaux personnels en cette rentrée et pour ceux et celles qui n'en auraient pas bénéficié l'an passé.

Tout le personnel disposera alors des équipements individuels de sécurité (Masques, solution hydroalcoolique) sous réserve de disponibilité des produits et matériels. Les fiches de sécurité des produits peuvent être fournies sur demande. L'approvisionnement est organisé et fourni par l'établissement.

Concernant l'équipement des élèves, conformément aux directives ministérielles, les familles sont responsables de l'approvisionnement et de l'entretien des masques. Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Informations des familles et des élèves

Ce protocole sera transmis à toutes les familles.

Il est primordial qu'elles en prennent connaissance et puissent, sur les points essentiels liés au quotidien de leur enfant dans l'établissement, avoir un échange à la maison. Cela fait aussi partie de la bonne mise en œuvre de ce protocole. Si à cette occasion, des questions se posent sans que les réponses ne figurent dans ce document, les temps d'échanges avec les personnels, enseignants ou non, les jours de reprise notamment, sont un moment privilégié pour les partager.

Les services de santé de l'établissement seront encore plus particulièrement, aux services des besoins des jeunes.

2) L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Les familles peuvent, en complément des installations et modalités de l'établissement, confier à leur enfant, un flacon de gel hydroalcoolique.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant chaque repas ;
- Après être aller aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Le port du masque :

Il convient de souligner que **pour les collégiens/lycéens, le port du masque est obligatoire, en intérieur comme en extérieur au sein de l'établissement.** Des affiches le rappelant seront installées dans différents espaces de l'établissement.

Sur le parking des cars, compte-tenu du regroupement d'un nombre important de personnes, le port du masque est obligatoire, pour les collégiens comme pour les lycéens.

Il appartiendra **aux parents de fournir à leurs enfants, des masques, neufs s'ils sont jetables et propres s'ils sont lavables !** Les masques ayant une durée d'utilisation d'environ quatre heures, **deux masques semblent le minimum** pour le temps de classe.

Concernant les élèves qui utilisent les services des **transports scolaires, un troisième masque** est à prévoir en fonction de l'amplitude horaire.

Après utilisation d'un masque, il doit être mis dans une pochette hermétique (type congélation "zip") ou boîte hermétique à prévoir par les familles et à laver suivant les mêmes précautions que les masques. Il est recommandé d'avoir deux sacs de congélation zippés, dont l'un portant la mention "masques propres" et l'autre, "masques sales". En aucun cas, un masque sale ne doit être réutilisé, sans être lavé !

Dans le cas où un élève, de façon répétée, se présente à l'entrée de l'établissement sans masque, la famille sera contactée pour apporter ce matériel voire, dans une situation extrême, venir chercher son enfant pour un retour à la maison, faute de respecter ce protocole sanitaire. Dans ce cas, la décision sera prise par le Chef d'établissement, voire par délégation, l'Adjoint du site.

La ventilation des classes et autres locaux :

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, entre deux heures de cours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Dispositions pour le personnels et les intervenants extérieurs :

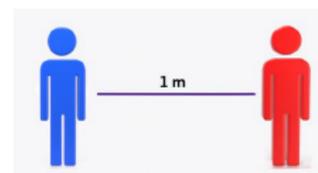
Arrivée des adultes sur le collège de La Pommeraye : entrée des personnels au 50 rue de la Loire

Pour les adultes extérieurs à l'établissement, attendre dans le SAS prévu à cet effet, situé à l'intérieur de la cour belvédère (le long du mur). Pour les autres sites, l'entrée habituelle est maintenue.

3) Le maintien de la distanciation physique

a) Un mètre au minimum, si possible !

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée du mieux possible.



b) Points de contrôle (pour les adultes) :

Avant l'installation dans une salle (Salles de classe, salles spécialisées, CDI, salle d'étude) :

- Faire désinfecter par chaque élève, son espace de travail (sa table et sa chaise et éventuellement du matériel à utiliser).

Pendant la classe :

- Veiller au respect des gestes barrières
- Veiller au port effectif du masque

En fin de journée :

- Faire désinfecter par chaque élève, son espace de travail (sa table et sa chaise).

4) La limitation du brassage des élèves

a) Quelles salles de classe ?

La limitation du brassage entre classes, groupes d'élèves ou de niveau (plus spécialement au lycée en raison des spécificités liées à l'organisation pédagogique des groupes d'options et de spécialités), est favorisée et recherchée au mieux.

Chaque classe bénéficie d'une salle dédiée pour les cours ne nécessitant pas de salles spécialisées (Labos, salle multimédia, CDI, atelier de technologie, d'éducation musicale ou d'arts plastiques, salles sportives municipales, plateaux techniques).

b) Quels accès et horaires d'accueil et de sorties ?

Les horaires habituels d'arrivée et de départ sont maintenus pour tous les élèves bénéficiant des transports scolaires. **Des aménagements sont mis en place pour les autres ?**

Sur le site de La Pommeraye, les élèves de 6°/5° entrent par le grand portail blanc et ceux de 4°/3° entrent par le portillon sur le côté du stade (chemin tracé avec des ganivelles le long des bâtiments SEGPA). La sortie se fait de la même manière.

Pour les lycéens, l'entrée comme la sortie se font par le portillon habituel, rue du Chanoine Brillouet.

	Personnels	Elèves	SITE DE LA POMMERAYE	SITE DE CHALONNES
Arrivée des élèves	Port du masque et solution hydroalcoolique à disposition	Port du masque obligatoire (en prévoir 3 pour la journée)	Pour le collège : <u>Entre 7h45 et 8h</u> : Arrivée des cars (parking piscine) et des enfants déposés par les parents en voiture (parking tennis) <u>A partir de 8h</u> : Arrivée des piétons et cyclistes Aucune entrée d'élèves au 50 rue de la Loire (entrée principale) Pour le lycée : L'accueil sera réalisé au portail dès 7h45. Les lycéens se rendront en autonomie du parking de la piscine au lycée. L'itinéraire est le suivant: stade - Passage salle municipale et bâtiment 6ème - rue de la Loire- rue du Chanoine Brillouet	<u>Entre 7h30 et 7h45</u> : arrivée des cars <u>A partir de 7h40</u> : arrivée des piétons et cyclistes

Entrée dans l'établissement	Les adultes (enseignants, personnels et extérieurs) entrent par l'accès principal rue de la Loire (Site Pommeraye) ou par le parking du personnel (Site Chalonnnes).	Solution hydroalcoolique avant l'entrée dans l'établissement par 1 adulte masqué Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières ...) en lien étroit avec la collectivité.	L'élève se dirige directement dans l'établissement (pas de stationnement sur le parking). - 6ème et 5ème : grand portail blanc côté droit (direction cour 6/5) - 4ème et 3ème : petit portillon (direction cour 4/3)	Les 6èmes et les 5èmes s'orientent côté accueil (comme d'habitude) pour rejoindre la cour. Les 4èmes et 3èmes s'orientent vers le plateau sportif et longent le chemin de la paix pour rejoindre la cour.
			La signalétique sera facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages ...). Maintenir les portes d'entrées (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact. Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants...).	
Sortie de l'établissement:			Le départ se fera selon le même circuit que le matin.	

c) Quel emploi du temps ?

Dans la mesure du possible, les emplois du temps habituels seront maintenus pour faciliter le repérage et l'organisation des élèves dans la semaine. Les emplois du temps pour cette rentrée 2021, ont déjà été mis en place en tenant compte de certaines contraintes liées à ce protocole sanitaire, par exemple, des fins de cours du matin à 12h40 (Chalonnnes) ou 13h15 (Lycée) pour certaines classes.

5) L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

a) Quelles organisations du nettoyage et de la désinfection des locaux ?

L'ensemble des locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés le plus régulièrement possible.

Pour ce faire, les équipes d'agents d'entretien ont déjà été renforcées depuis la rentrée de septembre 2020.

L'ensemble des personnels sera informé et formé à la pratique de l'utilisation des produits et du matériel.

Des plans de lavage sont établis, affichés et communiqués pour les différents types de nettoyage et désinfection.

i) En l'absence des élèves :

Les espaces de classe seront nettoyés et désinfectés régulièrement. Un plan et fiche de suivi de nettoyage et de désinfection sont mis en place.

Les espaces de circulation, les rampes, les poignées et les interrupteurs seront désinfectés régulièrement.

L'infirmerie ou l'espace ayant accueilli un élève ayant les symptômes du COVID devra faire l'objet d'un nettoyage approfondi, avec un équipement spécifique de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Les espaces de classes et de circulation seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves à l'ouverture de l'établissement.

Les bureaux de vie scolaire seront nettoyés et désinfectés quotidiennement.

Les espaces bureaux seront désinfectés quotidiennement par les utilisateurs.

Bureaux individuels et openspace :

- Supprimer des placards le maximum d'objets (cadres, photos, stylos,...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- En bureaux partagés, le port du masque est obligatoire tout en respectant la distanciation physique.

- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail).
- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ii) En présence des élèves :

Chaque élève sera invité à désinfecter son espace de travail (table et chaise), soit en début et fin de journée pour les salles de classe dédiées, soit à chaque arrivée pour les salles spécialisées.

Les adultes disposent d'un flacon de solution hydroalcoolique afin de désinfecter les matériels pédagogiques (ordi, télécommande, imprimante), poignée, photocopieur, ...

Le nécessaire sera fourni à chaque élève afin qu'il puisse réaliser cette tâche.

Les locaux seront aérés durant les pauses et si les conditions le permettent une ventilation naturelle sera privilégiée (ouvertures des portes et fenêtres).

b) Quelles organisations du nettoyage et de la désinfection des sanitaires ?

L'entretien des sanitaires "élèves" sera réalisé 2 fois par jour par les personnels d'entretien.

L'entretien des sanitaires "adultes" sera quotidien. Chaque adulte aura une solution désinfectante à disposition. Un plan et une fiche de suivi de nettoyage et de désinfection sont mis en place.

6) La gestion de la restauration

Avant l'arrivée à la restauration, il est demandé aux élèves de se laver les mains avec du savon et de l'eau.

L'accueil des collégiens et lycéens (sur le site de La Pommeraye) se fera de façon différenciée.

Les passages à la restauration sont organisés, sur tous les sites, par niveau pour limiter le brassage des élèves. Un adulte est présent pour contrôler ces passages.

L'accueil des élèves commence par la désinfection des mains.

Pour autant, afin d'éviter que les élèves ne touchent abusivement les couverts dans les bacs, le pain ou les pichets d'eau, des personnels assurent individuellement cette distribution sur la ligne de self.

Concernant les entrées, desserts et plat de résistance, il est expressément demandé aux élèves de faire leur choix avant de toucher tels ou tels contenants (assiette, ramequin, ...) ou produits (fruits, yaourt, fromage emballés individuellement ...), sachant qu'il n'est pas possible de reposer ce qui a été touché (ex : l'échange entre un yaourt au citron et un au cassis, n'est pas possible !).

Dans le réfectoire, une ou deux personnes, équipées de masques FFP2, complètent cette distribution individuelle (pain /eau). Les déplacements ne sont pas autorisés, les retours au self non plus.

Le personnel chargé du service au self pourra être équipé de visièr, en complément des masques.

Les élèves déjeunent en quinconce sur les tables, conformément à la disposition des chaises.

Après la desserte du plateau (qui limite de fait l'espace de contact sur les tables), les élèves se lavent les mains avant de sortir de la restauration.

Tout le matériel de service, les tables et les chaises ainsi que les sols sont nettoyés et désinfectés après chaque service.

Pour les adultes, plusieurs espaces sont mis à disposition pour permettre une installation en quinconce sur les tables. La prise de repas venant de l'extérieur est possible mais en utilisant un plateau.

Aucune restauration ne sera possible en dehors de l'espace de restauration prévu à cet effet.

7) La gestion des activités pédagogiques :

a) Sorties scolaires :

Les activités pédagogiques se déroulent dans la mesure où elles ne viennent pas contredire le protocole sanitaire en place dans l'établissement et dans le plus strict respect du protocole sanitaire d'accueil lorsqu'il est autorisé, dans une structure extérieure à l'établissement.

b) Stages en entreprise ou "séquences d'observation professionnelle" :

Ces expériences restent une vraie opportunité pour les jeunes de découvrir le monde du travail et de pouvoir ainsi approfondir leur projet personnel. Dans ce sens, les stages ne sont pas interdits jusqu'à nouvel ordre mais au contraire, pour les raisons précédentes, vivement encouragés. Lorsqu'ils ont lieu, il restent bien sûr à la merci du strict respect des protocoles sanitaires et sécuritaires mis en place dans les structures d'accueil.

8) Procédure de gestion d'un cas suspect

a) Chez un élève :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un ÉLÈVE dans l'établissement :

RAPPEL : si un élève présente avant le départ de la maison, les symptômes évocateurs (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), il est demandé à la famille de le garder à la maison et de consulter le médecin pour la suite de la procédure (Annexes 2 et 3).

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève à l'infirmerie (ou dans une pièce dédiée) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

La personne qui le reçoit, s'équipe du matériel mis à disposition (Kit : blouse, sur-chaussures, visières, un masque chirurgical, une charlotte).

Dans l'établissement, ces kits seront disposés :

- 2 au niveau de l'infirmerie (chaque site)
- 2 au niveau de la vie scolaire (pour La Pommeraye, chaque vie scolaire sera équipée).

Respect impératif des gestes barrières.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

En cas de doute, contacter l'infirmière Mme RUFFINI ou un personnel de santé de l'Éducation nationale :
LA POMMERAYE : CMS de BEAUPREAU :

Dr POUJOL Virginie au 02 41 63 35 49 cms.beaupreau@ac-nantes.fr

CHALONNES : CMS d'ANGERS :

Dr LEJARD Agnès au 02 41 33 02 01 cms.angers49-1@ac-nantes.fr

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures. **Poursuite stricte des gestes barrières.**

Retour dans l'établissement : L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Éducation nationale.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les **48h qui précèdent** son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

b) Chez un adulte :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un **ADULTE dans l'établissement :**

RAPPEL : si un adulte présente avant le départ du domicile, les symptômes évocateurs (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), il lui est demandé de rester chez lui et de consulter le médecin pour la suite de la procédure (Annexes 3 et 4).

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.

Respect impératif des gestes barrières.

En cas de doute, contacter l'infirmière Mme RUFFINI ou un personnel de santé de l'Éducation nationale :

LA POMMERAYE : CMS de BEAUPREAU :

Dr POUJOL Virginie au 02 41 63 35 49 cms.beaupreau@ac-nantes.fr

CHALONNES : CMS d'ANGERS :

Dr LEJARD Agnès au 02 41 33 02 01 cms.angers49-1@ac-nantes.fr

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrières.

Retour dans l'établissement : L'adulte ne pourra revenir dans l'établissement qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Éducation nationale.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les **48h qui précèdent** son isolement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.